

les concessions qu'on pouvait faire aux nationalités non allemandes, celles faites aux Hongrois étaient celles qui risquaient le moins de provoquer chez les Allemands d'Autriche un mécontentement redoutable, alors que, par exemple, des concessions aux Tchèques auraient soulevé parmi ces Allemands d'Autriche un véritable « tolle », ce qui, estimait M. de Beust, eût été fort imprudent et particulièrement inopportun. Et voilà pourquoi, avec raison, M. de Beust jugea bon de patronner ce fameux régime dualiste qui règle, aujourd'hui encore, d'une façon de plus en plus cahotée, les destinées constitutionnelles si orageuses de l'État austro-hongrois.

Son calcul se vérifia, d'ailleurs, tout au moins momentanément. Les Hongrois, bien entendu, se déclaraient satisfaits, pour l'instant, de la nouvelle constitution, les Allemands l'étaient aussi relativement, et, après tout, c'était là l'essentiel. Le nouveau régime, par exemple, exigeait, en Autriche, un ministère parlementaire. Ce fut le prince Charles Auersperg¹ qui, inspiré par Beust,

1. Auersperg (Karl-Wilhelm), né en 1814, conseiller intime, membre héréditaire du Conseil de l'Empire. En 1861, membre héréditaire et président de la Chambre des Seigneurs, membre de la Diète de Bohême dans la curie des grands propriétaires. Président du Conseil le 30 décembre 1867. Il quitte le pouvoir en janvier 1870. Est un des leaders de l'opposition au ministère Hohenwart. Après la chute de ce ministère, il devient président de la Chambre des Seigneurs et soutient le cabinet que préside son frère (1871-1879). Il combat ensuite énergiquement le ministère Taaffe. Il a été longtemps maréchal suprême de Bohême, président de la Diète et président du Comité permanent (Landesauschuss) de la Diète.